

# Commune de La Chapelle en Vercors

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix juin le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire.

Conseillers en exercice : 14    Conseillers présents : 14    Conseillers votants : 14

Présents : CASASNOVAS Jacky ; BREYTON Bernard ; BLAIN Marie-Claude ; POIZAT Roger ; ARRIBERT Denise ; BLANC René ; VAUSSENAT Bertrand ; VAN HUFFELEN Yolande ; Monique BLANC ; Daniel AUDEYER ; POILBLANC Alexandra, ALLIER Gérard, REVOL Sébastien, MONACI Marc

Absent:

Secrétaire de Séance : Monique BLANC

---

Monsieur le Maire demande l'ajout des points suivants : Création du budget lotissement, gratuité piscine. Approuvé à l'unanimité.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2020**

Marc Monaci et Sébastien Revol s'abstiennent étant absents lors de la séance du 4 mars 2020. Marc Monaci fait une remarque le montant des honoraires du bureau de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes. Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

### **FINANCES COMMUNALES**

*Par Jacky CASASNOVAS*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, treize voix pour ; une voix contre vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 comme suit :

Taxe Foncière Bâtie :	16.92%
Taxe Foncière Non Bâtie :	53.47%

Les taux restent donc inchangés.

### **CAMPING MUNICIPAL**

Suite au confinement lié à la pandémie de Covid 19 ; le camping n'a pas pu ouvrir comme prévu le 1<sup>er</sup> mai 2020. Avec la mise en œuvre du déconfinement depuis le 11 mai, il a été décidé d'ouvrir le camping « les Bruyères » du 5 juin 2020 au 31 octobre 2020.

Les contrats des deux agents saisonniers, créés par délibération du 29 janvier 2020, doivent être modifiés. Ils iront du 11 mai au 31 octobre. Ceci impacte également les horaires hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouvelles dates d'ouverture et de fermeture du camping municipal les Bruyères, à savoir du 5 juin 2020 au 31 octobre 2020. Les périodes « Basse saison » seront modifiées en conséquence.

Les postes d'agents techniques créés par délibération du 29 janvier 2020 seront modifiés de la manière suivante :

- un poste d'agent technique saisonnier du 11 mai au 31 octobre 2020 pour 32,20 h hebdomadaire annualisées sur la base de l'indice de rémunération IB 376/ IM 346
- un poste d'agent technique saisonnier du 11 mai au 31 octobre 2020 pour 27,60 h hebdomadaire annualisées sur la base de l'indice de rémunération IB 376/ IM 346

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET POSS PISCINE MUNICIPALE**

Pour prendre en compte les mesures sanitaires liées à la COVID 19, un nouveau protocole sanitaire et un nouveau règlement intérieur doivent être appliqués pour permettre l'ouverture au public de la piscine. En accord avec l'intercommunalité, la piscine ouvrira du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août 2020. Approuvé à l'unanimité.

## **GRATUITES PISCINE MUNICIPALE**

Le conseil municipal accorde la gratuité pour les enfants du centre aéré les Marmottons et d'Ad'Air une fois par semaine, pour les gendarmes, pour les séances scolaires des écoles du Vercors Sud et pour les assistantes maternelles.

## **TARIFS 2020 PISCINE MUNICIPALE**

Pour prendre en compte les mesures sanitaires liées à la COVID 19, un nouveau protocole sanitaire doit être appliqué pour permettre l'ouverture au public de la piscine. Sa mise en œuvre nécessitera certainement une ouverture par créneau de 2h pour un nombre limité de personne. Les tarifs doivent donc être revus. Il est proposé de mettre en place un tarif unique de un euro et une carte de 10 entrées à 10 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tarif unique de 1 euro valable pour les adultes, les enfants à partir de 4 ans et les groupes pendant la période d'application des mesures sanitaires. Il vote pour que les tarifs votés pour la saison 2019 s'appliquent à la levée des mesures sanitaires.

## **TARIFS SERVICES 2020 PISCINE ET CAMPING**

Le Conseil autorise le maire à fixer les tarifs des glaces et des boissons pour la piscine et le camping. Les pains et viennoiseries seront vendus aux mêmes tarifs qu'à la boulangerie. Enfin, les conventions de concession de leçon de natation sont autorisées au tarif de 33 €/mois. Adopté à l'unanimité.

## **MODIFICATION EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA PISCINE**

Considérant la délibération du 4 mars créant les emplois saisonniers pour la piscine ;  
Considérant les nouvelles dates d'ouverture de la piscine de la Chapelle en Vercors du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes du 29 juin au 30 août 2020 aux conditions suivantes .

- 2 postes de B.E.E.S.A.N., à temps complet, indice brut 506 et majoré 436, échelon 8.
- 1 poste de B.N.S.S.A., à temps complet, indice brut 430 et majoré 380, échelon 4
- 1 poste d'adjoint technique contractuel à temps complet, indice brut 353 et indice majoré 329, échelon 3 pour assurer l'accueil et la tenue de la caisse, l'entretien des sanitaires et des vestiaires ainsi que la régie de recettes au titre de régisseur de recettes titulaire.
- 2 postes d'adjoint technique contractuels, à 145H mensuel, indice brut 350 et indice majoré 327, échelon 1 pour assurer l'accueil et la tenue de la caisse, l'entretien des sanitaires et des vestiaires ainsi que la régie de recettes au titre de régisseurs de recettes mandataires.
- 1 poste d'adjoint technique contractuel à 112 h mensuel, indice brut 350 et indice majoré 327, échelon 1 pour assurer l'accueil et la tenue de la caisse, l'entretien des sanitaires et des vestiaires ainsi que la régie de recettes au titre de régisseurs de recettes mandataires, si la mise en œuvre du protocole sanitaire le nécessite.

## **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2020**

Par délibération du 29 janvier 2020, le Conseil Municipal a attribué les subventions aux associations pour l'année 2020. Avec la situation sanitaire, certaines associations ont été obligées d'interrompre leurs activités ou d'annuler les manifestations qu'elles organisent.

Il est proposé de réduire de 10/12<sup>ème</sup> le montant des subventions. L'association les Yeux Fertiles, qui va maintenir une version allégée du Festival les Chapelles, demande le maintien intégral de la subvention accordée.

Des conseillers soulignent la nécessité de soutenir les associations qui devront supporter des coûts supplémentaires pour reprendre leurs activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, (douze voix pour, deux contre), décide de maintenir les montants des subventions aux associations tels que votés lors du conseil du 29 janvier 2020, à l'exception de la subvention aux Amis de l'École pour le voyage à Paris de 550 euros qui sera annulée (le voyage scolaire ayant été annulé).

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERÇANTS ANNEE 2020**

Par délibération du 20 novembre 2019, le conseil a voté le tarif de redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020 soit 18 € par table pour les bars et restaurants et 9 € par ml pour l'étalage sur les trottoirs. Pour prendre en compte les difficultés économiques des commerçants liés à la situation sanitaire, il est proposé d'annuler en 2020 la perception de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses et les étalages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler les redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2020 relatives aux terrasses et étalages pour les commerçants du village de la Chapelle en Vercors

## **EXONÉRATION DE LOYER POUR LE LOCAL DE LA PISTE RECYCLABLE**

L'association « la Piste Recyclable » loue des garages communaux pour son activité de recyclerie pour un loyer de deux cents euros par mois révisable depuis le 1<sup>er</sup> février 2017. Elle sollicite la mairie pour obtenir l'annulation des loyers pendant la fermeture du 16 mars au 11 mai 2020 liée à la situation sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler le loyer dû par l'association « la Piste Recyclable » pour la période du 16 mars au 11 mai 2020.

## **AVENANT CONVENTION ACCUEIL DE LOISIRS LE MERCREDI**

Par délibération du 18 septembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention avec la Maison de l'Aventure pour la période du 4 septembre 2019 au 1<sup>er</sup> juillet 2020. La participation communale prévisionnelle s'élève à 5 229 €. Du 16 mars au 20 mai, la structure a dû fermer ses portes. Depuis le 22 mai 2020 dans le respect du protocole sanitaire, l'accueil de loisirs a pu réouvrir. Les nouvelles règles limitent le nombre d'enfants accueilli à 8 par journée et demande deux animateurs. La Maison de l'Aventure a transmis un nouveau prévisionnel financier pour la période du 20 mai au 1<sup>er</sup> juillet 2020 incluant une participation financière de la commune de 2 347 euros. Ceci représente un surcoût financier prévisionnel de 478 euros en tenant compte de la période de fermeture.

Depuis la réouverture, l'effectif moyen est de 6 enfants, prouvant que cet accueil répond à un besoin des familles de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Maison de l'Aventure pour la période du 20 mai au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

## **ELEVES PERMANENTS A LA CANTINE SCOLAIRE DU 25 MAI AU 3 JUILLET 2020**

Depuis le 14 mai 2020, le groupe scolaire a pu réouvrir. Dans le respect du protocole sanitaire, les enfants sont accueillis deux jours par semaine ( quatre jours par semaine pour les grandes sections). La cantine fournit des repas depuis le 25 mai 2020. Il est proposé d'appliquer le tarif permanent lorsque les enfants vont deux fois par semaine à la cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que les élèves suivants bénéficient du tarif permanent de la cantine scolaire sur la période du 25 mai au 3 juillet 2020, à savoir :

Victor Surrel, Antoine et Baptiste Villard, Elysea et Clara Belmain, Joris Tonin Duclot, Mathéo Kohler, Camille Bretaudeau, Alexandre et Tiphaine Gourdet, Renan Verin, Charlotte Dupré, Chloé et Arthur Gabert, Axel Roux, Gaël Pourrat, Esther et Mathias Kalic, Elio Sibeud, Sevan Sibeud, Charlie Capizzano, Dan Belette, Maylis Forest

#### **VENTE TERRAINS LES ARBUSSIERS parcelles AI 551 ET AI 419**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 décembre 2019, la Commune a autorisé la vente d'une portion de la parcelle AI 551 d'environ 1050 m<sup>2</sup> au tarif de 60 € le m<sup>2</sup> constructible et de 30 € le m<sup>2</sup> pour le chemin d'accès. Un devis pour la division parcellaire des parcelles AI 551 et AI 419 a été signé avec le Cabinet Beaur. Depuis, la mairie a reçu de nouvelles demandes d'acquisition.

Sur proposition de Monsieur le Maire et suivant le projet de division parcellaire établi par le cabinet Beaur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre les terrains suivants à

- M et Mme BRACHET une parcelle d'environ 981 m<sup>2</sup> à 60 euros le m<sup>2</sup>
- M Boris Perelli et Mme Jérôme Ceresa pour environ 1705 m<sup>2</sup> à 60 € et 300 m<sup>2</sup> à 30 € (chemin d'accès avec servitude canalisation eaux usées)
- Mme Delphine Zins pour pour environ 900 m<sup>2</sup> à 60 € le m<sup>2</sup>
- Mme Christel DETHES pour environ 837 m<sup>2</sup> à 60 € le m<sup>2</sup> et environ 266 m<sup>2</sup> à 30 € le m<sup>2</sup> ( chemin d'accès)

Le Conseil mandate l'étude notariale ANDRÉ (successeur Maîtres Diéval) pour la rédaction du compromis et de l'acte de vente définitif. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

#### **CRÉATION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT IMPASSE DU BOIS**

Monsieur le Maire rappelle que les opérations comptables liées à la réalisation d'un lotissement communal doivent être inscrites dans un budget annexe.

Les terrains issus de la division des parcelles AI551 et AI 419 forment un lotissement desservi par la voie communale dénommée « impasse du Bois ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création au 1<sup>er</sup> janvier 2020 du budget annexe relatif au lotissement communal situé impasse du Bois et sera dénommé « Budget Annexe lotissement Impasse du Bois ».

#### **STATIONNEMENT VÉHICULE ÉLECTRIQUE AUTOPARTAGE VERCORSOLEIL**

Bertrand Vaussenat, adjoint au Maire, présente le projet de véhicule électrique en autopartage porté par la société VercorSoleil. Ce projet s'insère dans le Contrat de Transition Écologique du territoire – partie mobilité. Ce véhicule sera à disposition des habitants mais également des salariés pour leur déplacement professionnel. Un système de réservation en ligne sera mis en place.

Pour faciliter et accélérer le rechargement électrique, il est proposé d'installer une prise électrique dédié devant la mairie, branchée sur le réseau électrique du bâtiment. La voiture sera donc stationnée devant la mairie.

Les travaux électriques d'installation du sous-compteur et de la prise électrique de rechargement du véhicule seront pris en charge par VercorSoleil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la création d'une place réservée au véhicule électrique en autopartage de VercorSoleil devant le bâtiment de la mairie. Il autorise également les travaux d'installation électrique rendus nécessaire pour le rechargement de ce véhicule. Ces travaux seront pris en charge par VercorSoleil.

#### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

- Vente d'un appartement et d'un local commercial appartenant à M. Mickaël PONS, situé 75 avenue des Grands Goulets
- Vente des terrains E 819 et E 823 appartenant à Mme Sandrine CONIL, situés à Gagnaire.

Le conseil décide de renoncer à acquérir les biens ci-dessus. Les propriétaires peuvent donc vendre les biens.

### **CONVENTION DE PÂTURAGE DARBOUNOUSE**

Les convention de pâturage de Darbounouse avec Fabien ROBERT et Claude ROBERT sont arrivées à expiration. Fabien ROBERT reprend l'intégralité des terrains en pâturage. La convention concerne donc 223 hectares appartenant à la commune et situées sur les communes de la Chapelle, St Agnan et St Andéol. L'ADEM a rédigé une nouvelle convention pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 octobre 2026. Les conditions de locations sont identiques. Monsieur le Maire fait lecture de la convention proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conditions de la convention pluriannuelle de pâturage pour les terrains communaux situés à Darbounouse et autorise le Maire à la signer.

### **DIVERS**

- Monique Blanc : La Semaine Bleue prévue en octobre 2020 est à organiser en partenariat avec le pôle social de la CCRV. L'évaluation du Village Botanique n'aura pas lieu en 2020. Le travail est réalisé par les bénévoles de l'association Lou Vioulé.

- Bernard Breyton : le ramassage des ordures ménagères dans la ZA est réduit depuis peu. Le Maire se renseigne auprès de la CCRV.

- Gérard Allier : compte rendu des deux projets portés par le SIEAV. A Combe Mâle, percement pour atteindre la marmite et réalisation d'une canalisation pour rejoindre le réservoir de St Alexis ( en deux tranches de travaux). Les travaux sont subventionnés à 80 %. A Gours Ferrand, réparation de la fuite situé sous le lit de la Vernaison. Appel d'offres lancé pour une réalisation des travaux d'ici à fin juin 2020.

- Daniel Audeyer : demande information sur le déploiement de la fibre optique : Permis de construire validé pour un local technique ADN sur le parking du collège.

Suite aux chutes de neige, aide du Département pour traiter les dégâts

Dans un rapport, la Cour des Comptes souligne que seulement 50 % de l'accroissement annuel des forêts est récolté alors que la surface forestière a augmenté de 45 %. Pas assez de renouvellement lié au gros gibier et au changement climatique. Il devient donc nécessaire de réaliser un état des lieux avec l'appui de l'ONF pour faire des plantations car la régénération naturelle est insuffisante. Préconisation de simplifier avec un unique financeur comme le Département.

- Bertrand Vaussenat : informe sur la participation de Pauline Ferrand au championnat du monde de triathlon à Hawaï en 2020. Elle a créé une association pour trouver des partenaires financiers.

Gros Bal du Vercors est toujours en attente des autorisations administratives pour réaliser un festival à minima.

La Colonie de la Provençale recevra 65 enfants du 9 au 28 juillet.

Présentation Smartvillage le 5 octobre 2020 à la Chapelle en Vercors

Obtention de financement pour le Plan Alimentation Territorial PAT

- René Blanc : l'ONF vient d'informer la Commune que les prix de vente ne seront pas atteints

- Marc Monaci : interroge le Maire sur l'avancée de la convention avec la CCRV pour réserver une place pour le taxi VSL devant la halle couverte. Il est proposé de déplacer la place de taxi situé à côté de la crêperie. Il interroge également le Maire sur la restriction de stationnement des camping cars sur la place de la salle des fêtes. Pour freiner l'utilisation par certains camping caristes non clients du camping des sanitaires du camping, il a été décidé de poser la barrière.

- Sébastien Revol : le chemin du Fond de la Roche est fortement détérioré par la dernière exploitation forestière de parcelles appartenant à Mme Bellon. Malgré une première relance faite auprès de l'exploitant forestier M. Bourron et qui est restée sans résultat, un courrier sera fait.

- Il demande également des précisions sur le chemin de Loscence suite à une demande de Mme

Barbotin. Rappel par Jacky Casasnovas des faits et des actions entreprises. Il laisse le soin aux futurs élus de trouver une solution !

- Marie-Claude Blain demande des informations sur les futurs travaux des Petits Goulets : aucune du Département depuis plusieurs mois.

- Roger Poizat : projet gendarmerie : permis de construire déposé depuis peu.

Projet Ages et Vie : toujours en cours

Terrain Karcher : la zone artisanale relève de la compétence intercommunale. Les terrains sont en vente auprès du notaire.

Transfert compétence voirie : dossier à finaliser avec la CCRV. Le devis des travaux d'épaveuse vient d'être signé.

- Denise Arribert s'exprime sur la manière dont la lettre COVID a été rédigée pendant le confinement et exprime son ressenti sur l'absence de travail d'équipe à cette occasion. Elle remet sa lettre de démission de sa fonction de présidente de l'association les Gentianes au Maire.

- Yolande Van Huffelen présente un récapitulatif depuis le début de l'année sur le nombre de demande d'autorisation d'urbanisme déposé en mairie : permis de construire : 4 / déclarations préalables : 14 \* permis d'aménager : 2 / permis de démolir : 1 / autorisation d'installation d'enseigne : 1

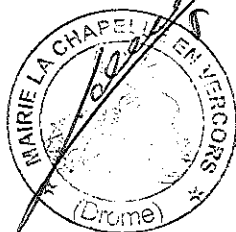
- Robert Juge demande des informations sur les feux d'artifice du 14 juillet : toujours en attente d'une réponse de la Préfecture.

- Jacky Casasnovas remercie l'ensemble des conseillers pour la poursuite de leur implication suite à la prolongation du mandat lié à la situation sanitaire.

-

Fin du conseil à 22h

Le Maire



La secrétaire

Blanc